

REPUBLIQUE FRANCAISE

Recueil des actes administratifs

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA
HAUTE-GARONNE**

N°10 – 4 €

Publié le 30 juin 2022

Juin 2022

SOMMAIRE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Arrêtés

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Arrêté en date du 1^{er} juin 2022 concernant Monsieur Georges MERIC, Président du Conseil Départemental, n'exercera pas ses compétences pour les affaires relatives aux établissements pour personnes âgées (notamment tarification, autorisation, suivi, contrôle, planification de l'offre d'accueil...) et l'association FORMS et ne prendra part à aucun acte ou délibération dans ces domaines.	5
Arrêtés de délégation de signature en date du 9 mai 2022 concernant :	
Madame Véronique VIRONNEAU.....	7
Madame Marion TORRES.....	9
Madame Laetitia TERRASSIER.....	11
Madame Claudie SIMONNIN	13
Madame Christine ROQUES.....	15
Madame Angélique REMY	17
Madame Isabelle MERCIER.....	19
Madame Céline LABATUT	21
Madame Lucie KLETKE	23
Madame Basma KHALFAOUI	25
Monsieur Smain KASSOUS	27
Madame Anne-Sophie HEISCH	29
Madame Marlène DUDIT.....	31
Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH.....	33
Monsieur Gilles CHACON	35
Madame Malika ABDELMOULA.....	37
Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	39
Arrêtés de délégation de signature en date du 17 mai 2022 concernant :	
Monsieur Romain SAVY.....	41
Madame Pauline SANMARTIN	43
Madame Sylvie MITSCHLER	45
Madame Nathalie CATHALOGNE.....	46

Arrêtés de délégation de signature en date du 18 mai 2022 concernant :	
Madame Caroline DAT	48
Monsieur Alain DISY	50
Madame Hayat EL MOUSSAOUI.....	52
Madame Carole ROUSSEAU.....	54
Madame Lucie BAYLE	56
Madame Sophie BELLOC	58
Madame Isabelle CHEVALIER.....	60

Arrêtés de délégation de signature en date du 24 mai 2022 concernant :	
Madame Stéphanie TRILLE	62
Monsieur Cédric LE DENTU.....	63

Arrêté de délégation de signature en date du 1er juin 2022 concernant :	
Monsieur Alain GABRIELI	65

Arrêtés de délégation de signature en date du 2 juin 2022 concernant :	
Madame Muriel AMALAMAN.....	67
Madame Laurence NENICH.....	69

DIRECTION GENERALE DÉLÉGUÉE DES SOLIDARITES

DIRECTION ENFANCE ET FAMILLE

Direction adjointe : Protection maternelle et infantile

Accueil enfants de moins de 6 ans

Décision en date du 18 mai 2022 concernant l'établissement d'accueil non permanent de jeunes enfants «Dans la Lune» à Toulouse.....	71
Décision en date du 8 juin 2022 concernant l'établissement d'accueil non permanent de jeunes enfants «Les Grillons» à Mondonville.....	73
Décision en date du 10 juin 2022 concernant l'établissement d'accueil non permanent de jeunes enfants «LPCR Toulouse Jardin des Plantes» à Toulouse.....	75

Direction adjointe : Aide Sociale à l'enfance

Prestations ASE

Arrêté en date du 16 mai 2022 portant la tarification applicable à compter du 1 ^{er} juin 2022 au dispositif d'accueil à domicile « Saint-Joseph » à Miremont.	77
Arrêté en date du 18 mai 2022 portant tarification applicable à compter du 1 ^{er} juin 2022 à la Maison d'Enfants à caractère social « Saint-Joseph » à Miremont.	79
Arrêté en date du 7 juin 2022 portant tarification applicable à compter du 1 ^{er} juin 2022 au Centre Parental du Foyer du May à Toulouse.	81



Toulouse, le 01/06/2022

Arrêté

**DIRECTION
DES AFFAIRES JURIDIQUES
DES ASSURANCES ET
DE LA DOCUMENTATION**

Dossier suivi par :
Marjorie STASIOWSKI
Tél. : 05.34.33.37.95

Le Président du Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'élection de Monsieur Georges MERIC en qualité de Président du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu le décret n°2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Considérant qu'il convient d'éviter toute situation de conflits d'intérêts à laquelle Monsieur Georges MERIC pourrait être exposé pour les dossiers intervenant dans le domaine des établissements pour personnes âgées et ceux relatifs à l'association FORMS ;

Arrête

Article 1 – En application des dispositions de l'article 5 du décret n°2014-90 du 31 janvier 2014, Monsieur Georges MERIC, Président du Conseil départemental, n'exercera pas ses compétences pour les affaires relatives aux établissements pour personnes âgées (notamment tarification, autorisation, suivi, contrôle, planification de l'offre d'accueil...) et l'association FORMS et ne prendra part à aucun acte ou délibération dans ces domaines.

Article 2 –Monsieur Alain GABRIELI, Vice-Président du Conseil départemental chargé des Personnes âgées-Personnes handicapées et de l'Accès aux soins, est désigné pour suppléer Monsieur Georges MERIC, Président du Conseil départemental, pour les affaires visées à l'article 1^{er} au sujet desquelles ce dernier ne pourra lui adresser aucune instruction.

Article 3 – Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



Georges MERIC
Président du Conseil
départemental



Toulouse, le 09/05/2022

Arrêté

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :

Anne-Laure CRISTANTE

Tél. : 06.08.02.26.13

@:DAJAD-Delegations@cd31.fr

Réf. à rappeler :

DAJAD/ALC/DS/DTS

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Véronique VIRONNEAU, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Sud Toulousain, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Véronique VIRONNEAU sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Sud Toulousain	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	1
Sud Toulousain	Madame Marion TORRES	Responsable ASE	2
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	3
Lauragais	Madame Isabelle MERCIER	Responsable ASE	4
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	5
Toulouse	Madame Malika ABDELMOULA	Responsable ASE	6
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	7
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH	Responsable ASE	8
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	9
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	10
Toulouse	Madame Claudie SIMONNIN	Responsable ASE	11
Toulouse	Madame Laetitia TERRASSIER	Responsable ASE	12
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	13
Nord Toulousain	Monsieur Smain KASSOUS	Responsable ASE	14
A compter du 16/05/2022 Nord Toulousain	Madame Basma KHALFAOUI	Responsable ASE	15
Nord Toulousain	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	16

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Georges MÉRIC

Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture
031-223100017-20220517-22_04477-AR
Date de télétransmission : 17/05/2022
Date de réception préfecture : 17/05/2022



Toulouse, le 09/05/2022

Arrêté

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :
Anne-Laure CRISTANTE
Tél. : 06.08.02.26.13
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr
Réf. à rappeler :
DAJAD/ALC/DS/DTS

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Marion TORRES, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Sud Toulousain, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Marion TORRES sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Sud Toulousain	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	1
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	2
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	3
Lauragais	Madame Isabelle MERCIER	Responsable ASE	4
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	5
Toulouse	Madame Malika ABDELMOULA	Responsable ASE	6
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	7
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH	Responsable ASE	8
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	9
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	10
Toulouse	Madame Claudie SIMONNIN	Responsable ASE	11
Toulouse	Madame Laetitia TERRASSIER	Responsable ASE	12
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	13
Nord Toulousain	Monsieur Smain KASSOUS	Responsable ASE	14
A compter du 16/05/2022 Nord Toulousain	Madame Basma KHALFAOUI	Responsable ASE	15
Nord Toulousain	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	16

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Georges MÉRIC

Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture
031-223100017-20220517-22_04476-AR
Date de télétransmission : 17/05/2022
Date de réception préfecture : 17/05/2022



Toulouse, le 09/05/2022

Arrêté

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :
Anne-Laure CRISTANTE
Tél. : 06.08.02.26.13
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr
Réf. à rappeler :
DAJAD/ALC/DS/DTS

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Laetitia TERRASSIER, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance, de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Toulouse, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Laetitia TERRASSIER sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Toulouse	Madame Malika ABDELMOULA	Responsable ASE	1
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	2
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH	Responsable ASE	3
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	4
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	5
Toulouse	Madame Claudie SIMONNIN	Responsable ASE	6
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	7
Nord Toulousain	Monsieur Smain KASSOUS	Responsable ASE	8
A compter du 16/05/2022 Nord Toulousain	Madame Basma KHALFAOUI	Responsable ASE	9
Nord Toulousain	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	10
Sud Toulousain	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	11
Sud Toulousain	Madame Marion TORRES	Responsable ASE	12
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	13
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	14
Lauragais	Madame Isabelle MERCIER	Responsable ASE	15
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	16

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Georges MERIC

Président du Conseil départemental

031-23100017-20220517-22_04475-AR
Date de télétransmission : 17/05/2022
Date de réception préfecture : 17/05/2022



Toulouse, le 09/05/2022

Arrêté

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :
Anne-Laure CRISTANTE
Tél. : 06.08.02.26.13
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr
Réf. à rappeler :
DAJAD/ALC/DS/DTS

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Claudie SIMONNIN, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance, de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Toulouse, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Claudie SIMONNIN sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Toulouse	Madame Malika ABDELMOULA	Responsable ASE	1
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	2
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH	Responsable ASE	3
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	4
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	5
Toulouse	Madame Laetitia TERRASSIER	Responsable ASE	6
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	7
Nord Toulousain	Monsieur Smain KASSOUS	Responsable ASE	8
A compter du 16/05/2022 Nord Toulousain	Madame Basma KHALFAOUI	Responsable ASE	9
Nord Toulousain	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	10
Sud Toulousain	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	11
Sud Toulousain	Madame Marion TORRES	Responsable ASE	12
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	13
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	14
Lauragais	Madame Isabelle MERCIER	Responsable ASE	15
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	16

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Georges MERIC

Président du Conseil départemental

Accuse de réception en préfecture
031223100017-20220517-22_04474-AR
Date de télétransmission : 17/05/2022
Date de réception préfecture : 17/05/2022



Toulouse, le 09/05/2022

Arrêté

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :
Anne-Laure CRISTANTE
Tél. : 06.08.02.26.13
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr
Réf. à rappeler :
DAJAD/ALC/DS/DTS

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Christine ROQUES, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Sud Toulousain, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Christine ROQUES sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Sud Toulousain	Madame Marion TORRES	Responsable ASE	1
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	2
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	3
Lauragais	Madame Isabelle MERCIER	Responsable ASE	4
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	5
Toulouse	Madame Malika ABDELMOULA	Responsable ASE	6
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	7
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH	Responsable ASE	8
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	9
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	10
Toulouse	Madame Claudie SIMONNIN	Responsable ASE	11
Toulouse	Madame Laetitia TERRASSIER	Responsable ASE	12
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	13
Nord Toulousain	Monsieur Smain KASSOUS	Responsable ASE	14
A compter du 16/05/2022 Nord Toulousain	Madame Basma KHALFAOUI	Responsable ASE	15
Nord Toulousain	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	16

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Georges MERIC
Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture
031-223100017-20220517-22_04473-AR
17/05/2022
Date de réception préfecture : 17/05/2022



Toulouse, le 09/05/2022

Arrêté

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :
Anne-Laure CRISTANTE
Tél. : 06.08.02.26.13
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr
Réf. à rappeler :
DAJAD/ALC/DS/DTS

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Angélique REMY, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Nord Toulousain, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Angélique REMY sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	1
Nord Toulousain	Monsieur Smain KASSOUS	Responsable ASE	2
A compter du 16/05/2022 Nord Toulousain	Madame Basma KHALFAOUI	Responsable ASE	3
Toulouse	Madame Malika ABDELMOULA	Responsable ASE	4
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	5
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH	Responsable ASE	6
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	7
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	8
Toulouse	Madame Claudie SIMONNIN	Responsable ASE	9
Toulouse	Madame Laetitia TERRASSIER	Responsable ASE	10
Sud Toulousain	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	11
Sud Toulousain	Madame Marion TORRES	Responsable ASE	12
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	13
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	14
Lauragais	Madame Isabelle MERCIER	Responsable ASE	15
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	16

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Georges MERIC

Président du Conseil Départemental

031-223100017-20220517-22-0489-A
Date de rétransmission : 17/05/2022
Date de réception préfecture : 17/05/2022



Toulouse, le 09/05/2022

Arrêté

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :
Anne-Laure CRISTANTE
Tél. : 06.08.02.26.13
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr
Réf. à rappeler :
DAJAD/ALC/DS/DTS

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle MERCIER, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Lauragais, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Isabelle MERCIER sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	1
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	2
Toulouse	Madame Malika ABDELMOULA	Responsable ASE	3
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	4
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH	Responsable ASE	5
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	6
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	7
Toulouse	Madame Claudie SIMONNIN	Responsable ASE	8
Toulouse	Madame Laetitia TERRASSIER	Responsable ASE	9
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	10
Nord Toulousain	Monsieur Smain KASSOUS	Responsable ASE	11
Nord Toulousain	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	12
A compter du 16/05/2022 Nord Toulousain	Madame Basma KHALFAOUI	Responsable ASE	13
Sud Toulousain	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	14
Sud Toulousain	Madame Marion TORRES	Responsable ASE	15
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	16

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Georges MÉRIC
Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture
031-223400017-20220517-22_04468-AR
Date de télétransmission : 17/05/2022
Date de réception préfecture : 17/05/2022



Toulouse, le 09/05/2022

Arrêté

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :
Anne-Laure CRISTANTE
Tél. : 06.08.02.26.13
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr
Réf. à rappeler :
DAJAD/ALC/DS/DTS

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Céline LABATUT, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance, de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Toulouse, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Céline LABATUT sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Toulouse	Madame Malika ABDELMOULA	Responsable ASE	1
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	2
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH	Responsable ASE	3
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	4
Toulouse	Madame Claudie SIMONNIN	Responsable ASE	5
Toulouse	Madame Laetitia TERRASSIER	Responsable ASE	6
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	7
Nord Toulousain	Monsieur Smain KASSOUS	Responsable ASE	8
A compter du 16/05/2022 Nord Toulousain	Madame Basma KHALFAOUI	Responsable ASE	9
Nord Toulousain	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	10
Sud Toulousain	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	11
Sud Toulousain	Madame Marion TORRES	Responsable ASE	12
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	13
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	14
Lauragais	Madame Isabelle MERCIER	Responsable ASE	15
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	16

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Georges MERIC

Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture
031-223100017-20220517-22_04467-AR
Date de télétransmission : 17/05/2022
Date de réception préfecture : 17/05/2022



Toulouse, le 09/05/2022

**DIRECTION
DES AFFAIRES JURIDIQUES
DES ASSURANCES ET
DE LA DOCUMENTATION**

Dossier suivi par :
Anne-Laure CRISTANTE
Tél. : 06.08.02.26.13
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr
Réf. à rappeler :
DAJAD/ALC/DS/DTS

Arrêté

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Lucie KLETKE, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance, de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Toulouse, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Lucie KLETKE sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Toulouse	Madame Malika ABDELMOULA	Responsable ASE	1
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	2
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH	Responsable ASE	3
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	4
Toulouse	Madame Claudie SIMONNIN	Responsable ASE	5
Toulouse	Madame Laetitia TERRASSIER	Responsable ASE	6
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	7
Nord Toulousain	Monsieur Smain KASSOUS	Responsable ASE	8
A compter du 16/05/2022 Nord Toulousain	Madame Basma KHALFAOUI	Responsable ASE	9
Nord Toulousain	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	10
Sud Toulousain	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	11
Sud Toulousain	Madame Marion TORRES	Responsable ASE	12
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	13
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	14
Lauragais	Madame Isabelle MERCIER	Responsable ASE	15
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	16

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Georges MERIC

Président du Conseil départemental

Accuse de réception en préfecture
081-223100017-20220517-22_04466-AR
Date de télétransmission : 17/05/2022
Date de réception préfecture : 17/05/2022



Toulouse, le 09/05/2022

Arrêté

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :
Anne-Laure
CRISTANTE
Tél. :
06.08.02.26.13

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Basma KHALFAOUI, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Nord Toulousain, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Basma KHALFAOUI sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	1
Nord Toulousain	Monsieur Smain KASSOUS	Responsable ASE	2
Nord Toulousain	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	3
Toulouse	Madame Malika ABDELMOULA	Responsable ASE	4
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	5
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH	Responsable ASE	6
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	7
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	8
Toulouse	Madame Claudie SIMONNIN	Responsable ASE	9
Toulouse	Madame Laetitia TERRASSIER	Responsable ASE	10
Sud Toulousain	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	11
Sud Toulousain	Madame Marion TORRES	Responsable ASE	12
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	13
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	14
Lauragais	Madame Isabelle MERCIER	Responsable ASE	15
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	16

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Georges MERIC

Président du Conseil départemental

031-22310017-20220517-22_04463-AR
 Date de télétransmission : 17/05/2022
 Date de réception préfecture : 17/05/2022



Toulouse, le 09/05/2022

Arrêté

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :
Anne-Laure CRISTANTE
Tél. : 06.08.02.26.13
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr
Réf. à rappeler :
DAJAD/ALC/DS/DTS

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Smain KASSOUS, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Nord Toulousain, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Monsieur Smain KASSOUS sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	1
A compter du 16/05/2022 Nord Toulousain	Madame Basma KHALFAOUI	Responsable ASE	2
Nord Toulousain	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	3
Toulouse	Madame Malika ABDELMOULA	Responsable ASE	4
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	5
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH	Responsable ASE	6
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	7
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	8
Toulouse	Madame Claudie SIMONNIN	Responsable ASE	9
Toulouse	Madame Laetitia TERRASSIER	Responsable ASE	10
Sud Toulousain	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	11
Sud Toulousain	Madame Marion TORRES	Responsable ASE	12
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	13
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	14
Lauragais	Madame Isabelle MERCIER	Responsable ASE	15
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	16

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Georges MÉRIC

Président du Conseil départemental

Archives de la Préfecture
694-2310007-20220517-2
Date de télétransmission : 17/05/2022
Date de réception préfecture : 17/05/2022



Toulouse, le 09/05/2022

Arrêté

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :
Anne-Laure CRISTANTE
Tél. : 06.08.02.26.13
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr
Réf. à rappeler :
DAJAD/ALC/DS/DTS

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Sophie HEISCH, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Nord Toulousain, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Anne-Sophie HEISCH sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Nord Toulousain	Monsieur Smain KASSOUS	Responsable ASE	1
A compter du 16/05/2022 Nord Toulousain	Madame Basma KHALFAOUI	Responsable ASE	2
Nord Toulousain	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	3
Toulouse	Madame Malika ABDELMOULA	Responsable ASE	4
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	5
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH	Responsable ASE	6
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	7
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	8
Toulouse	Madame Claudie SIMONNIN	Responsable ASE	9
Toulouse	Madame Laetitia TERRASSIER	Responsable ASE	10
Sud Toulousain	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	11
Sud Toulousain	Madame Marion TORRES	Responsable ASE	12
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	13
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	14
Lauragais	Madame Isabelle MERCIER	Responsable ASE	15
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	16

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Georges MERIC

Président du Conseil départemental

Accuse de réception en préfecture
DAI-223100017-20220517-22_04461-AR
Date de télétransmission : 17/05/2022
Date de réception préfecture : 17/05/2022



Toulouse, le 09/05/2022

Arrêté

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :
Anne-Laure CRISTANTE
Tél. : 06.08.02.26.13
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr
Réf. à rappeler :
DAJAD/ALC/DS/DTS

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Marlène DUDIT, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Comminges Pyrénées, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Marlène DUDIT sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Sud Toulousain	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	1
Sud Toulousain	Madame Marion TORRES	Responsable ASE	2
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	3
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	4
Lauragais	Madame Isabelle MERCIER	Responsable ASE	5
Toulouse	Madame Malika ABDELMOULA	Responsable ASE	6
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	7
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH	Responsable ASE	8
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	9
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	10
Toulouse	Madame Claudie SIMONNIN	Responsable ASE	11
Toulouse	Madame Laetitia TERRASSIER	Responsable ASE	12
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	13
Nord Toulousain	Monsieur Smain KASSOUS	Responsable ASE	14
A compter du 16/05/2022 Nord Toulousain	Madame Basma KHALFAOUI	Responsable ASE	15
Nord Toulousain	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	16

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Georges MERIC

Président du Conseil départemental

031423100017-20220517-22-04458-AR
Date de télétransmission : 17/05/2022
Date de réception préfecture : 17/05/2022



Toulouse, le 09/05/2022

Arrêté

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :
Anne-Laure CRISTANTE
Tél. : 06.08.02.26.13
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr
Réf. à rappeler :
DAJAD/ALC/DS/DTS

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance, de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Toulouse, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Toulouse	Madame Malika ABDELMOULA	Responsable ASE	1
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	2
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	3
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	4
Toulouse	Madame Claudie SIMONNIN	Responsable ASE	5
Toulouse	Madame Laetitia TERRASSIER	Responsable ASE	6
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	7
Nord Toulousain	Monsieur Smain KASSOUS	Responsable ASE	8
A compter du 16/05/2022 Nord Toulousain	Madame Basma KHALFAOUI	Responsable ASE	9
Nord Toulousain	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	10
Sud Toulousain	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	11
Sud Toulousain	Madame Marion TORRES	Responsable ASE	12
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	13
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	14
Lauragais	Madame Isabelle MERCIER	Responsable ASE	15
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	16

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Georges MERIC

Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture
031-223 100017-20220517-22_04459-AR
Date de télétransmission : 17/05/2022
Date de réception préfecture : 17/05/2022



Toulouse, le 09/05/2022

Arrêté

**DIRECTION
DES AFFAIRES JURIDIQUES
DES ASSURANCES ET
DE LA DOCUMENTATION**

Dossier suivi par :
Anne-Laure CRISTANTE
Tél. : 06.08.02.26.13
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr
Réf. à rappeler :
DAJAD/ALC/DS/DTS

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles CHACON, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance, de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Toulouse, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Monsieur Gilles CHACON sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Toulouse	Madame Malika ABDELMOULA	Responsable ASE	1
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH	Responsable ASE	2
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	3
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	4
Toulouse	Madame Claudie SIMONNIN	Responsable ASE	5
Toulouse	Madame Laetitia TERRASSIER	Responsable ASE	6
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	7
Nord Toulousain	Monsieur Smain KASSOUS	Responsable ASE	8
A compter du 16/05/2022 Nord Toulousain	Madame Basma KHALFAOUI	Responsable ASE	9
Nord Toulousain	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	10
Sud Toulousain	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	11
Sud Toulousain	Madame Marion TORRES	Responsable ASE	12
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	13
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	14
Lauragais	Madame Isabelle MERCIER	Responsable ASE	15
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	16

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Georges MERIC

Président du Conseil départemental

Accuse de réception en préfecture
031-223100017-20220517-22_04457-AR
Date de télétransmission : 17/05/2022
Date de réception préfecture : 17/05/2022



Toulouse, le 09/05/2022

Arrêté

**DIRECTION
DES AFFAIRES JURIDIQUES
DES ASSURANCES ET
DE LA DOCUMENTATION**

Dossier suivi par :
Anne-Laure
CRISTANTE
Tél. :
06.08.02.26.13

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Malika ABDELMOULA, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance, de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Toulouse, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Malika ABDELMOULA sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	1
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH	Responsable ASE	2
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	3
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	4
Toulouse	Madame Claudie SIMONNIN	Responsable ASE	5
Toulouse	Madame Laetitia TERRASSIER	Responsable ASE	6
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	7
Nord Toulousain	Monsieur Smain KASSOUS	Responsable ASE	8
A compter du 16/05/2022 Nord Toulousain	Madame Basma KHALFAOUI	Responsable ASE	9
Nord Toulousain	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	10
Sud Toulousain	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	11
Sud Toulousain	Madame Marion TORRES	Responsable ASE	12
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	13
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	14
Lauragais	Madame Isabelle MERCIER	Responsable ASE	15
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	16

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Georges MERIC

Président du Conseil départemental

031-223100017-20220517-22_04455-AR
Date de télétransmission : 17/05/2022
Date de réception préfecture : 17/05/2022



Toulouse, le 09/05/2022

Arrêté

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :
Anne-Laure CRISTANTE
Tél. : 06.08.02.26.13
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr
Réf. à rappeler :
DAJAD/ALC/DS/DTS

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Lauragais, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Lauragais	Madame Isabelle MERCIER	Responsable ASE	1
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	2
Toulouse	Madame Malika ABDELMOULA	Responsable ASE	3
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	4
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH	Responsable ASE	5
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	6
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	7
Toulouse	Madame Claudie SIMONNIN	Responsable ASE	8
Toulouse	Madame Laetitia TERRASSIER	Responsable ASE	9
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	10
Nord Toulousain	Monsieur Smain KASSOUS	Responsable ASE	11
A compter du 16/05/2022 Nord Toulousain	Madame Basma KHALFAOUI	Responsable ASE	12
Nord Toulousain	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	13
Sud Toulousain	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	14
Sud Toulousain	Madame Marion TORRES	Responsable ASE	15
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	16

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Georges MÉRIC

Président du Conseil départemental

031-223100017-20220517-22_04456-AR
Date de télétransmission : 17/05/2022
Date de réception préfecture : 17/05/2022



Toulouse, le 17/05/2022

Arrêté

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :
Anne-Laure CRISTANTE
Tél. : 06.08.02.26.13
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr
Réf. à rappeler :
DAJAD/ALC/DS/DPRA

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Romain SAVY, chef du service système d'information, statistiques et logistique de la direction pilotage et ressources autonomie, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- de tout engagement contractuel (contrat, convention et marchés publics).

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Romain SAVY, les délégations qui lui sont consenties sont transférées à Madame Pauline SANMARTIN, cheffe du service gestion financière et comptable.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Romain SAVY et de Madame Pauline SANMARTIN, les délégations qui sont consenties à Monsieur Romain SAVY sont transférées à Madame Nathalie CATHALOGNE, cheffe du service aide au pilotage et programmation.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



Georges MERIC
Président du Conseil
départemental

Accusé de réception en préfecture
031-223100017-20220517-22_04560-AR
Date de télétransmission : 25/05/2022
Date de réception préfecture : 25/05/2022



Toulouse, le 17/05/2022

Arrêté

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :
Anne-Laure CRISTANTE
Tél. : 06.08.02.26.13
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr
Réf. à rappeler :
DAJAD/ALC/DS/DPRA

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Pauline SANMARTIN, cheffe du service gestion financière et comptable de la direction pilotage et ressources autonomie, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- de tout engagement contractuel (contrat, convention et marchés publics).

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pauline SANMARTIN, les délégations qui lui sont consenties sont transférées à Monsieur Romain SAVY, chef du service système d'information, statistiques et logistique.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pauline SANMARTIN et de Monsieur Romain SAVY, les délégations qui sont consenties à Madame Pauline SANMARTIN sont transférées à Madame Nathalie CATHALOGNE, cheffe du service aide au pilotage et programmation.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



Georges MERIC
Président du Conseil
départemental

Accusé de réception en préfecture
031-223100017-20220517-22_04558-AR
Date de télétransmission : 25/05/2022
Date de réception préfecture : 25/05/2022



Toulouse, le 17/05/2022

Arrêté

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :
Anne-Laure CRISTANTE
Tél. : 06.08.02.26.13
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr
Réf. à rappeler :
DAJAD/ALC/DGD/PA-PH

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Sylvie MITSCHLER, responsable de la mission stratégie et coordination territoriales, à la direction générale déléguée personnes âgées - personnes en situation de handicap, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des contrats, conventions et marchés publics.

Article 2 : A compter du 29 août 2022, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie MITSCHLER, les délégations qui lui sont consenties sont transférées à son adjointe, Madame Marilou MATHIOT.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Georges MERIC
Président du Conseil
départemental

Accusé de réception en préfecture
031-22310017-20220517-22_04555-AR
Date de réception : 25/05/2022
Date de réception préfecture : 25/05/2022



Toulouse, le 17/05/2022

Arrêté

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :
Anne-Laure CRISTANTE
Tél. : 06.08.02.26.13
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr
Réf. à rappeler :
DAJAD/ALC/DS/DPRA

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Nathalie CATHALOGNE, cheffe du service aide au pilotage et programmation de la direction pilotage et ressources autonomie, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- de tout engagement contractuel (contrat, convention et marchés publics).

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie CATHALOGNE, les délégations qui lui sont consenties sont transférées à Monsieur Romain SAVY, chef du service système d'information, statistiques et logistique.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie CATHALOGNE et de Monsieur Romain SAVY, les délégations qui sont consenties à Madame Nathalie CATHALOGNE sont transférées à Madame Pauline SANMARTIN, cheffe du service gestion financière et comptable.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



Georges MERIC
Président du Conseil
départemental

Accusé de réception en préfecture
031-223100017-20220517-22_04549-AR
Date de télétransmission : 25/05/2022
Date de réception préfecture : 25/05/2022



Toulouse, le 18/05/2022

Arrêté

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :
Anne-Laure CRISTANTE
Tél. : 06.08.02.26.13
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr
Réf. à rappeler :
DAJAD/ALC/DS/MDS/
La Salvetat St Gilles

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Caroline DAT, responsable de la maison des solidarités de La Salvetat-Saint-Gilles, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Nord toulousain, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

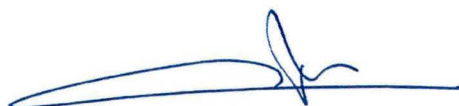
- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- de tout engagement contractuel (contrat, convention et marchés publics), à l'exception de ceux visés à l'article 2.

Article 2 : Délégation lui est donnée pour signer les contrats d'engagements réciproques (CER), les contrats relatifs aux mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) et notamment les mandats de gestion dans le cadre des MASP renforcées et les contrats de prêts du fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Caroline DAT, les délégations qui lui sont consenties sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Nord Toulousain	Madame Anne LE DISEZ NAY	Responsable adjointe MDS LA SALVETAT SAINT GILLES	1
Nord Toulousain	Madame Carole ROUSSEAU	Responsable MDS SAINT-JEAN	2
Nord Toulousain	Madame Hayat EL MOUSSAOUI	Responsable MDS TOURNEFEUILLE	3
Nord Toulousain	Monsieur Alain DISY	Responsable MDS AUCAMVILLE	4
Nord Toulousain	Madame Isabelle CHEVALIER	Responsable MDS BLAGNAC	5
Nord Toulousain	Madame Lucie BAYLE	Responsable MDS BOULOC	6
A compter du 29/08/2022 Nord Toulousain	Madame Sophie BELLOC	Responsable adjointe MDS COLOMIERS	7

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



Georges MERIC
Président du Conseil
départemental

Accusé de réception en préfecture
031-223100017-20220518-22_04551-AR
Date de télétransmission : 25/05/2022
Date de réception préfecture : 25/05/2022



Toulouse, le 18/05/2022

Arrêté

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :
Anne-Laure CRISTANTE
Tél. : 06.08.02.26.13
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr
Réf. à rappeler ::
DAJAD/ALC/DS/DTS/
Aucamville

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain DISY, responsable de la maison des solidarités d'Aucamville, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Nord toulousain, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- de tout engagement contractuel (contrat, convention et marchés publics), à l'exception de ceux visés à l'article 2.

Article 2 : Délégation lui est donnée pour signer les contrats d'engagements réciproques (CER), les contrats relatifs aux mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) et notamment les mandats de gestion dans le cadre des MASP renforcées et les contrats de prêts du fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain DISY, les délégations qui lui sont consenties sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Nord Toulousain	Madame Marie-Pierre VERDIER	Responsable adjointe MDS AUCAMVILLE	1
Nord Toulousain	Madame Isabelle CHEVALIER	Responsable MDS BLAGNAC	2
Nord Toulousain	Madame Lucie BAYLE	Responsable MDS BOULOC	3
A compter du 29/08/2022 Nord Toulousain	Madame Sophie BELLOC	Responsable adjointe MDS COLOMIERS	4
Nord Toulousain	Madame Caroline DAT	Responsable MDS LA SALVETAT SAINT GILLES	5
Nord Toulousain	Madame Carole ROUSSEAU	Responsable MDS SAINT-JEAN	6
Nord Toulousain	Madame Hayat EL MOUSSAOUI	Responsable MDS TOURNEFEUILLE	7

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Georges MERIC
Président du Conseil
départemental

Accusé de réception en préfecture
031-223100017-20220518-22_04552-AR
Date de télétransmission : 25/05/2022
Date de réception préfecture : 25/05/2022



Toulouse, le 18/05/2022

Arrêté

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :
Anne-Laure CRISTANTE
Tél. : 06.08.02.26.13
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr
Réf. à rappeler :
DAJAD/ALC/DS/MDS/
Tournefeuille

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Hayat EL MOUSSAOUI, responsable de la maison des solidarités de Tournefeuille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Nord toulousain, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous les documents à l'exclusion :

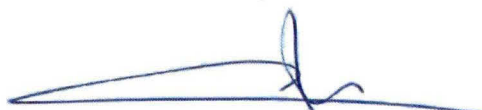
- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- de tout engagement contractuel (contrat, convention et marchés publics), à l'exception de ceux visés à l'article 2.

Article 2 : Délégation lui est donnée pour signer les contrats d'engagements réciproques (CER), les contrats relatifs aux mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) et notamment les mandats de gestion dans le cadre des MASP renforcées et les contrats de prêts du fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hayat EL MOUSSAOUI, les délégations qui lui sont consenties sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Nord Toulousain	Monsieur Alain DISY	Responsable MDS AUCAMVILLE	1
Nord Toulousain	Madame Isabelle CHEVALIER	Responsable MDS BLAGNAC	2
Nord Toulousain	Madame Lucie BAYLE	Responsable MDS BOULOC	3
A compter du 29/08/2022 Nord Toulousain	Madame Sophie BELLOC	Responsable adjointe MDS COLOMIERS	4
Nord Toulousain	Madame Caroline DAT	Responsable MDS LA SALVETAT ST GILLES	5
Nord Toulousain	Madame Carole ROUSSEAU	Responsable MDS SAINT-JEAN	6

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



Georges MERIC
Président du Conseil
départemental

Accusé de réception en préfecture
031-223100017-20220518-22_04553-AR
Date de télétransmission : 25/05/2022
Date de réception préfecture : 25/05/2022



Toulouse, le 18/05/2022

Arrêté

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :
Anne-Laure CRISTANTE
Tél. : 06.08.02.26.13
@ : DAJAD-Delegations@cd31.fr
Réf. à rappeler :
DAJAD/ALC/DS/MDS/
Saint-Jean

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Carole ROUSSEAU, responsable de la maison des solidarités de Saint-Jean au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Nord toulousain, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- de tout engagement contractuel (contrat, convention et marchés publics), à l'exception de ceux visés à l'article 2.

Article 2 : Délégation lui est donnée pour signer les contrats d'engagements réciproques (CER), les contrats relatifs aux mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) et notamment les mandats de gestion dans le cadre des MASP renforcées et les contrats de prêts du fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Carole ROUSSEAU, les délégations qui lui sont consenties sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Nord Toulousain	Madame Sophie MAURY	Responsable adjointe MDS SAINT-JEAN	1
Nord Toulousain	Madame Hayat EL MOUSSAOUI	Responsable MDS TOURNEFEUILLE	2
Nord Toulousain	Monsieur Alain DISY	Responsable MDS AUCAMVILLE	3
Nord Toulousain	Madame Isabelle CHEVALIER	Responsable MDS BLAGNAC	4
Nord Toulousain	Madame Lucie BAYLE	Responsable MDS BOULOC	5
A compter du 29/08/2022 Nord Toulousain	Madame Sophie BELLOC	Responsable adjointe MDS COLOMIERS	6
Nord Toulousain	Madame Caroline DAT	Responsable MDS LA SALVETAT ST GILLES	7

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



Georges MERIC
Président du Conseil
départemental

Accusé de réception en préfecture
031-223100017-20220518-22_04556-AR
Date de télétransmission : 25/05/2022
Date de réception préfecture : 25/05/2022



Toulouse, le 18/05/2022

Arrêté

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :
Anne-Laure CRISTANTE
Tél. : 06.08.02.26.13
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr
Réf. à rappeler :
DAJAD/ALC/DS/MDS/
Bouloc

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Lucie BAYLE, responsable de la maison des solidarités de Bouloc, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Nord toulousain, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- de tout engagement contractuel (contrat, convention et marchés publics), à l'exception de ceux visés à l'article 2.

Article 2 : Délégation lui est donnée pour signer les contrats d'engagements réciproques (CER), les contrats relatifs aux mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) et notamment les mandats de gestion dans le cadre des MASP renforcées et les contrats de prêts du fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lucie BAYLE, les délégations qui lui sont consenties sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Nord Toulousain	Madame Pauline SANTOS	Responsable adjointe MDS BOULOC	1
Nord Toulousain	Monsieur Alain DISY	Responsable MDS AUCAMVILLE	2
Nord Toulousain	Madame Isabelle CHEVALIER	Responsable MDS BLAGNAC	3
A compter du 29/08/2022 Nord Toulousain	Madame Sophie BELLOC	Responsable adjointe MDS COLOMIERS	4
Nord Toulousain	Madame Caroline DAT	Responsable MDS LA SALVETAT SAINT GILLES	5
Nord Toulousain	Madame Carole ROUSSEAU	Responsable MDS SAINT-JEAN	6
Nord Toulousain	Madame Hayat EL MOUSSAOUI	Responsable MDS TOURNEFEUILLE	7

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Georges MERIC
Président du Conseil
départemental

Accusé de réception en préfecture
031-223100017-20220518-22_04547-AR
Date de télétransmission : 25/05/2022
Date de réception préfecture : 25/05/2022



Toulouse, le 18/05/2022

Arrêté

**DIRECTION
DES AFFAIRES JURIDIQUES
DES ASSURANCES ET
DE LA DOCUMENTATION**

Dossier suivi par :
Anne-Laure CRISTANTE
Tél. : 06.08.02.26.13
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr
Réf. à rappeler :
DAJAD/ALC/DS/MDS/
Colomiers

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

Article 1 : A compter du 29 août 2022, délégation de signature est donnée à Madame Sophie BELLOC, responsable adjointe de la maison des solidarités de Colomiers, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Nord toulousain, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

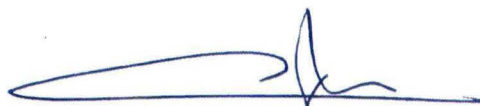
- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- de tout engagement contractuel (contrat, convention et marchés publics), à l'exception de ceux visés à l'article 2.

Article 2 : Délégation lui est donnée pour signer les contrats d'engagements réciproques (CER), les contrats relatifs aux mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) et notamment les mandats de gestion dans le cadre des MASP renforcées et les contrats de prêts du fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie BELLOC, les délégations qui lui sont consenties sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Nord Toulousain	Madame Caroline DAT	Responsable MDS LA SALVETAT SAINT GILLES	1
Nord Toulousain	Madame Carole ROUSSEAU	Responsable MDS SAINT-JEAN	2
Nord Toulousain	Madame Hayat EL MOUSSAOUI	Responsable MDS TOURNEFEUILLE	3
Nord Toulousain	Monsieur Alain DISY	Responsable MDS AUCAMVILLE	4
Nord Toulousain	Madame Isabelle CHEVALIER	Responsable MDS BLAGNAC	5
Nord Toulousain	Madame Lucie BAYLE	Responsable MDS BOULOC	6

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



Georges MERIC
Président du Conseil
départemental

Accusé de réception en préfecture
031-223100017-20220518-22_04548-AR
Date de télétransmission : 25/05/2022
Date de réception préfecture : 25/05/2022



Toulouse, le 18/05/2022

Arrêté

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :
Anne-Laure CRISTANTE
Tél. : 06.08.02.26.13
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr
Réf. à rappeler :
DAJAD/ALC/DS/MDS/
Blagnac

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle CHEVALIER, responsable de la maison des solidarités de Blagnac au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Nord toulousain, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous les documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- de tout engagement contractuel (contrat, convention et marchés publics), à l'exception de ceux visés à l'article 2.

Article 2 : Délégation lui est donnée pour signer les contrats d'engagements réciproques (CER), les contrats relatifs aux mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) et notamment les mandats de gestion dans le cadre des MASP renforcées et les contrats de prêts du fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle CHEVALIER, les délégations qui lui sont consenties sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Nord Toulousain	Madame Sabine BENVENUTO	Responsable Adjointe MDS BLAGNAC	1
Nord Toulousain	Madame Lucie BAYLE	Responsable MDS BOULOC	2
A compter du 29/08/2022 Nord Toulousain	Madame Sophie BELLOC	Responsable adjointe MDS COLOMIERS	3
Nord Toulousain	Madame Caroline DAT	Responsable MDS LA SALVETAT SAINT GILLES	4
Nord Toulousain	Madame Carole ROUSSEAU	Responsable MDS SAINT-JEAN	5
Nord Toulousain	Madame Hayat EL MOUSSAOUI	Responsable MDS TOURNEFEUILLE	6
Nord Toulousain	Monsieur Alain DISY	Responsable MDS AUCAMVILLE	7

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



Georges MERIC
Président du Conseil
départemental

Accusé de réception en préfecture
031-223100017-20220525-22_04550-AR
Date de télétransmission : 25/05/2022
Date de réception préfecture : 25/05/2022



Toulouse, le 24/05/2022

Arrêté

**DIRECTION
DES AFFAIRES JURIDIQUES
DES ASSURANCES ET
DE LA DOCUMENTATION**

Dossier suivi par :
Anne-Laure CRISTANTE
Tél. : 06.08.02.26.13
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr
Réf. à rappeler :
DAJAD/ALC/DS/RH/DM

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

Article 1 : A compter du 06 juin 2022, délégation de signature est donnée à Madame Stéphanie TRILLE, directrice des carrières et directrice par intérim de la direction des moyens : recrutements, emplois, budget des ressources humaines, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires et aux conseillers régionaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et contrats de recrutement de personnel,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des arrêtés de changement de grade et de promotion interne,
- de tout engagement contractuel (contrat et convention) à l'exception des marchés publics visés à l'article 2.

Article 2 : Délégation lui est donnée pour signer les marchés publics dans la limite de 25.000 € H.T.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Georges MERIC
Président du Conseil
départemental



Toulouse, le 24/05/2022

Arrêté

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :
Anne-Laure CRISTANTE
Tél. : 06.08.02.26.13
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr
Réf. à rappeler :
DAJAD/ALC/DS/DP

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Cédric LE DENTU, chef de service patrimoine bâti 2 de la direction adjointe patrimoine bâti de la direction du patrimoine, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- de tout engagement contractuel (contrat et convention), à l'exception des marchés publics visés à l'article 2.

Article 2 : Délégation lui est donnée pour signer les marchés publics dans la limite de 25 000 € H.T.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cédric LE DENTU, les délégations qui lui sont consenties sont transférées à son adjointe, Madame Sandrine CONZE.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cédric LE DENTU et de Madame Sandrine CONZE, les délégations sont consenties à Monsieur Cédric LE DENTU sont transférées à Monsieur Gilles MASSAT, chef de service du patrimoine bâti 3.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cédric LE DENTU, de Madame Sandrine CONZE et de Monsieur Gilles MASSAT, les délégations qui sont consenties à Monsieur Cédric LE DENTU sont transférées à Madame Brigitte MARTEL, cheffe de service du patrimoine bâti 1.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cédric LE DENTU, de Madame Sandrine CONZE, de Monsieur Gilles MASSAT et de Madame Brigitte MARTEL, les délégations qui sont consenties à Monsieur Cédric LE DENTU sont transférées à Monsieur Sébastien BOULAROUAH, chef de service du patrimoine bâti HDD.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cédric LE DENTU, de Madame Sandrine CONZE, de Monsieur Gilles MASSAT, de Madame Brigitte MARTEL et de Monsieur Sébastien BOULAROUAH, les délégations qui sont consenties à Monsieur Cédric LE DENTU sont transférées à Madame Nathalie ESCOULA, cheffe de service de la maintenance et coordination technique.

Article 8 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Georges MERIC
Président du Conseil
départemental



Accusé de réception en préfecture
031-223100017-20220601-22_04623-AR
Date de télétransmission : 01/06/2022
Date de réception préfecture : 01/06/2022



Toulouse, le 01/06/2022

Arrêté

**DIRECTION
DES AFFAIRES JURIDIQUES
DES ASSURANCES ET
DE LA DOCUMENTATION**

Dossier suivi par :
Annie BETEILLE
Tél. : 05 34 33 37 83

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 alinéa 1^{er};

Vu l'élection du Président du Conseil Départemental en date du 1^{er} juillet 2021 ;

Vu l'élection des membres de la Commission permanente en date du 1^{er} juillet 2021 ;

Vu l'arrêté de déport du Président du Conseil départemental en date du 1^{er} juin 2022 ;

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain GABRIELI, Vice-Président du Conseil départemental chargé des Personnes âgées-Personnes handicapées et de l'Accès aux soins, à l'effet de signer tous les actes, décisions, contrats correspondances et documents dans les domaines relevant de sa délégation de fonctions à l'exception des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente sous les réserves de l'article 2.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain GABRIELI, Vice-Président du Conseil départemental chargé des Personnes âgées-Personnes handicapées et de l'Accès aux soins, à l'effet de signer les rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente dans les affaires dans lesquelles il supplée le

Président du Conseil départemental et définies par l'arrêté du 1^{er} juin 2022 susvisé.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Georges MERIC
Président du Conseil
départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a small loop and a vertical stroke rising from the center.



Toulouse, le 02/06/2022

Arrêté

**DIRECTION
DES AFFAIRES JURIDIQUES
DES ASSURANCES ET
DE LA DOCUMENTATION**

Dossier suivi par :
Anne-Laure CRISTANTE
Tél. : 06.08.02.26.13
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr
Réf. à rappeler :
DAJAD/ALC/DS/DTS/DEF

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

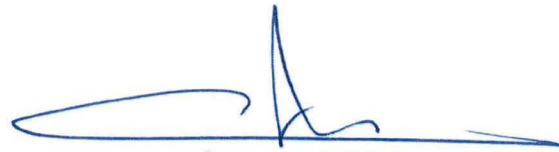
Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Muriel AMALAMAN cheffe du service du club de prévention de Saint-Gaudens, de la direction territoriale des solidarités (DTS) Comminges-Pyrénées, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- de tout engagement contractuel (contrat et convention), à l'exception des marchés publics visés à l'article 2.

Article 2 : Dans le cadre de ses missions de cheffe du service du club de prévention de Saint-Gaudens, délégation lui est donnée pour signer les marchés publics dans la limite de 4.000 € H.T.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Muriel AMALAMAN, les délégations qui lui sont consenties en tant que cheffe du service du club de prévention de Saint-Gaudens, de la direction territoriale des solidarités (DTS) Comminges-Pyrénées sont transférées à Madame Laurence NENICH, cheffe du service prévention et protection de l'enfance de la direction territoriale des solidarités (DTS) Comminges-Pyrénées.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



Georges MERIC
Président du Conseil
départemental

Accusé de réception en préfecture
031-223100017-20220602-22_04723-AR
Date de télétransmission : 10/06/2022
Date de réception préfecture : 10/06/2022



Toulouse, le 02/06/2022

Arrêté

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :
Anne-Laure CRISTANTE
Tél. : 06.08.02.26.13
@: DAJAD-Delegations@cd31.fr
Réf. à rappeler :
DAJAD/ALC/DS/DTS/DEF

Le Président du Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu l'organigramme des services du Département ;

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Laurence NENICH, cheffe du service prévention et protection de l'enfance de la direction territoriale des solidarités (DTS) Comminges-Pyrénées, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- de tout engagement contractuel (contrat, convention et marchés publics).

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Laurence NENICH sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Sud Toulousain	Madame Marie-Claude CABROL	Cheffe du service PPE	1
Lauragais	Madame Karine CHOUIPPE	Cheffe du service PPE	2
Toulouse	Madame Michèle RAJAOFERA-BECAT	Cheffe du service PPE	3
Nord Toulousain	Madame Nathalie LEMPERIER	Cheffe du service PPE	4

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



Georges MERIC
Président du Conseil
départemental

Accusé de réception en préfecture
031-223100017-20220602-22_04724-AR
Date de télétransmission : 10/06/2022
Date de réception préfecture : 10/06/2022

Toulouse le 18 MAI 2022



DIRECTION
ENFANCE
ET FAMILLE

Décision

Dossier suivi par :

Audrey SAROTE

Tél. : 05 34 33 33 16

Réf. à rappeler :

GP/AS/ 22 - 124

accueilpmi-individuelcollectif@cd31.fr

Le Président du Conseil départemental

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L. 2324-1 à L.2324-4 et R. 2324-16 à R.2324-50-4 ;

Vu la demande formulée par Madame la Présidente Association DANS LA LUNE en qualité de gestionnaire ;

Décide

Article 1 : L'établissement d'accueil non permanent de jeunes enfants, dénommé DANS LA LUNE sis 13 Rue Paul Campadieu 31200 TOULOUSE crèche collective relevant de la catégorie des « petites crèches » est autorisé à accueillir des enfants âgés de 3 mois à 3 ans révolus aux conditions définies par la présente autorisation.

Article 2 : Madame Isabelle COMBES, Éducatrice de Jeunes Enfants, est directrice de la structure.

Article 3 : L'établissement accueille 16 enfants (6 enfants de 8h00 à 8h30, 6 enfants de 8h30 à 18h00 et 6 enfants de 18h00 à 18h30) et propose les prestations suivantes : multi-accueil associant accueil régulier et accueil occasionnel. Il fonctionne du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h30.

Article 4 : La règle d'encadrement appliquée est de 1 professionnel pour 5 enfants non marcheurs et 1 professionnel pour 8 enfants marcheurs.

Article 5 : Il est rappelé que dans le cadre de la présente autorisation l'établissement visé à l'article 1^{er} est soumis, au regard de ses caractéristiques, aux dispositions :

- de l'article R2324-46-1 – 2° du CSP relatif à la constitution de l'équipe de manière à respecter les quotités minimales de temps de travail dédié aux fonctions de direction,
- de l'article R2324-46-2-2° du CSP relatif à l'accompagnement en santé du jeune enfant,
- de l'article R2324-46-3-2° du CSP relatif à la présence dans l'équipe de l'établissement d'éducateurs de jeunes enfants,
- de l'article R2324-46-4 relatif à l'option retenue en terme d'encadrement.

1/2

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des quotités de temps à respecter.

	Temps direction minimum R2324-46-1	Référent Santé & Accueil Inclusif (RSAI) Temps minimum R2324-46-2	Puériculteur ou infirmier Temps minimum R2324-40	Temps EJE Temps minimum R2324-46-3
Petite crèche 13 à 24 places	0, 50 ETP min	20 heures / an dont 4 h/T	Pas d'obligation	0,5 ETP

Article 6 : En application de l'article R 2324-24 du Code de la Santé Publique tout projet de modification portant sur un des éléments du dossier de demande d'autorisation ou sur une des mentions de la présente autorisation est porté sans délai à la connaissance du Président du Conseil départemental.



Bertrand LOOSES

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur Général des Services

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois, elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai.

Vous pouvez saisir le tribunal administratif par voie postale à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV – BP 7007-31068 Toulouse cedex ou par l'application informatique Télérecours, accessible à l'adresse suivante : <https://citoyens.telerecours.fr>

Toulouse le 08 JUIN 2022



DIRECTION
ENFANCE
ET FAMILLE

Décision

Dossier suivi par :
Audrey SAROTE
Tél. : 05 34 33 33 16
Réf. à rappeler :
CG/AS/ 22 - 150
accueilpmi-individuelcollectif@cd31.fr

Le Président du Conseil départemental

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L. 2324-1 à L.2324-4 et R. 2324-16 à R.2324-50-4 ;
Vu la demande formulée par Madame la Présidente de l'Association LES GRILLONS en qualité de gestionnaire ;

Décide

Article 1 : L'établissement d'accueil non permanent de jeunes enfants, dénommé LES GRILLONS 6 Route de Daux 31700 MONDONVILLE, crèche collective relevant de la catégorie « petite crèche » est autorisé à accueillir des enfants âgés de 2 mois et demi à 3 ans révolus aux conditions définies par la présente autorisation.

Article 2 : Madame Sandrine SAFRA-JANNEST Éducatrice de Jeunes Enfants, est directrice de la structure.

Article 3 : L'établissement accueille 20 enfants et propose les prestations suivantes : multi-accueil associant accueil régulier et accueil occasionnel. Il fonctionne du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Article 4 : La règle d'encadrement appliquée est de 1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas, et 1 professionnel pour 8 enfants qui marchent.

Article 5 : Il est rappelé que dans le cadre de la présente autorisation l'établissement visé à l'article 1^{er} est soumis, au regard de ses caractéristiques, aux dispositions :

- de l'article R2324-46-1 – 2° du CSP relatif à la constitution de l'équipe de manière à respecter les quotités minimales de temps de travail dédié aux fonctions de direction,
- de l'article R2324-46-2-2° du CSP relatif à l'accompagnement en santé du jeune enfant,
- de l'article R2324-46-3-2° du CSP relatif à la présence dans l'équipe de l'établissement d'éducateurs de jeunes enfants,
- de l'article R2324-46-4 relatif à l'option retenue en terme d'encadrement.

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des quotités de temps à respecter.

	Temps direction minimum R2324-46-1	Référent Santé & Accueil Inclusif (RSAI) Temps minimum R2324-46-2	Puériculteur ou infirmier Temps minimum R2324-40	Temps EJE Temps minimum R2324-46-3
Petite crèche 13 à 24 places	0,50 ETP min	20 heures / an dont 4 h/T	Pas d'obligation	0,5 ETP

Article 6 : En application de l'article R 2324-24 du Code de la Santé Publique tout projet de modification portant sur un des éléments du dossier de demande d'autorisation ou sur une des mentions de la présente autorisation est porté sans délai à la connaissance du Président du Conseil départemental.



Bertrand LOOSES

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur Général des Services

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois, elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai.

Vous pouvez saisir le tribunal administratif par voie postale à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV – BP 7007-31068 Toulouse cedex ou par l'application informatique Télérecours, accessible à l'adresse suivante : <https://citoyens.telerecours.fr>

Toulouse le 10 JUIN 2022



DIRECTION
ENFANCE
ET FAMILLE

Décision

Dossier suivi par :
Audrey SAROTE
Tél. : 05 34 33 33 16
Réf. à rappeler :
GP/AS/ 22 - 151
accueilpmi-individuelcollectif@cd31.fr

Le Président du Conseil départemental

Vu le Code de la Santé Publique (CSP) et notamment ses articles L. 2324-1 à L.2324-4 et R. 2324-16 à R.2324-50-4 ;

Vu la demande formulée par Monsieur le Président, Société LPCR GROUPE, en qualité de gestionnaire ;

Décide

Article 1 : L'établissement d'accueil non permanent de jeunes enfants, dénommé LPCR TOULOUSE JARDIN DES PLANTES 5 Rue des Martyrs de la Libération 31000 TOULOUSE crèche collective relevant de la catégorie « petite crèche » est autorisé à accueillir des enfants âgés de 2,5 mois à 5 ans révolus aux conditions définies par la présente autorisation.

Article 2 : Madame Amancia ECHENIQUE, Infirmière, est directrice de la structure.

Article 3 : L'établissement accueille 21 enfants et propose les prestations suivantes : multi-accueil associant accueil régulier et accueil occasionnel. Il fonctionne du lundi au vendredi de 7h45 à 18h45.

Article 4 : La règle d'encadrement appliquée est de 1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas, et 1 professionnel pour 8 enfants qui marchent.

Article 5 : Il est rappelé que dans le cadre de la présente autorisation l'établissement visé à l'article 1^{er} est soumis, au regard de ses caractéristiques, aux dispositions :

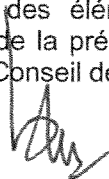
- de l'article R2324-46-1 – 2° du CSP relatif à la constitution de l'équipe de manière à respecter les quotités minimales de temps de travail dédié aux fonctions de direction,
- de l'article R2324-46-2-2° du CSP relatif à l'accompagnement en santé du jeune enfant,
- de l'article R2324-46-3-2° du CSP relatif à la présence dans l'équipe de l'établissement d'éducateurs de jeunes enfants,
- de l'article R2324-46-4 relatif à l'option retenue en terme d'encadrement.

1/2

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des quotités de temps à respecter.

	Temps direction minimum R2324-46-1	Référent Santé & Accueil Inclusif (RSAI) Temps minimum R2324-46-2	Puériculteur ou infirmier Temps minimum R2324-40	Temps EJE Temps minimum R2324-46-3
Petite crèche 13 à 24 places	0, 50 ETP min	20 heures / an dont 4 h/T	Pas d'obligation	0,5 ETP

Article 6 : En application de l'article R 2324-24 du Code de la Santé Publique tout projet de modification portant sur un des éléments du dossier de demande d'autorisation ou sur une des mentions de la présente autorisation est porté sans délai à la connaissance du Président du Conseil départemental.



Bertrand LOOSES

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur Général des Services

*La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois, elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai.
Vous pouvez saisir le tribunal administratif par voie postale à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV – BP 7007-31068 Toulouse cedex ou par l'application informatique Télérecours, accessible à l'adresse suivante : <https://citoyens.telerecours.fr>*



DIRECTION ENFANCE
ET FAMILLE

Toulouse, le 16 mai 2022

Arrêté

Le Président du Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles dont notamment les articles L 314-1 et suivants, et R 314-14 et suivants ;

Vu la délibération n°281969 en date du 16 décembre 2021 par laquelle le Conseil départemental de la Haute-Garonne a fixé ses objectifs d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux pour 2022 ;

Vu les propositions budgétaires présentées par la direction de l'établissement ;

Vu la lettre recommandée relative aux modifications proposées par le Conseil départemental ;

Vu les conclusions de la procédure contradictoire de négociation budgétaire ;

Arrête

Article 1^{er} : Pour l'exercice budgétaire 2022, les recettes et les dépenses prévisionnelles sont autorisées comme suit pour :

**Dispositif d'Accueil à Domicile
Saint-Joseph,
32 RUE D'AUPAILHAC
31190 MIREMONT**

	Groupes fonctionnels	Montants	Total
Dépenses	Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	49 054,85 €	635 701,47 €
	Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	496 242,89 €	
	Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	90 403,73 €	
	<i>Déficit de la section d'exploitation reporté</i>		
Recettes	Groupe 1 Produits de la tarification	626 612,58 €	635 701,47 €
	Groupe 2 Autres produits relatifs à l'exploitation	2 960,75 €	
	Groupe 3 Produits financiers et non encaissables	0,00 €	
	<i>Excédent de la section d'exploitation reporté</i>	6 128,14 €	

Article 2 : La tarification applicable à compter du 1^{er} juin 2022 au Dispositif d'Accueil à Domicile « Saint-Joseph » est fixée comme suit :

Prix de journée : 63,17 €

En l'absence de nouvelle tarification au 1^{er} janvier de l'exercice 2023 et jusqu'à la signature de l'arrêté qui la fixe, le prix de journée applicable à compter du 1^{er} janvier 2023 est de 62,56 €.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'établissement.

Article 4 : En application de l'article R314-36 du code de l'action sociale et des familles susvisé, le tarif fixé à l'article 2 du présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Article 5 : Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au :
Greffes du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux
Cour Administrative d'Appel de Bordeaux
17 Cours de Verdun
33074 BORDEAUX CEDEX

dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.


Annie VIEU

Pour le Président
du Conseil départemental,
et par délégation,
la Vice-Présidente chargée
de la Protection de l'Enfance, Famille



DIRECTION ENFANCE
ET FAMILLE

Toulouse, le 18 mai 2022

Arrêté

Le Président du Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles dont notamment les articles L 314-1 et suivants, et R 314-14 et suivants ;

Vu la délibération n°281969 en date du 16 décembre 2021 par laquelle le Conseil départemental de la Haute-Garonne a fixé ses objectifs d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux pour 2022 ;

Vu les propositions budgétaires présentées par la direction de l'établissement ;

Vu la lettre recommandée relative aux modifications proposées par le Conseil départemental ;

Vu les conclusions de la procédure contradictoire de négociation budgétaire ;

Arrête

Article 1^{er} : Pour l'exercice budgétaire 2022, les recettes et les dépenses prévisionnelles sont autorisées comme suit pour :

**Maison d'enfants à caractère social
Saint-Joseph,
32 RUE D'AUPAILHAC
31190 MIREMONT**

	Groupes fonctionnels	Montants	Total
Dépenses	Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	559 825,25 €	3 668 293,97 €
	Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	2 190 134,43 €	
	Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	663 620,78 €	
	<i>Déficit de la section d'exploitation reporté</i>	<i>254 713,51 €</i>	
Recettes	Groupe 1 Produits de la tarification	3 665 621,37 €	3 668 293,97 €
	Groupe 2 Autres produits relatifs à l'exploitation	2 672,60 €	
	Groupe 3 Produits financiers et non encaissables	0,00 €	
	<i>Excédent de la section d'exploitation reporté</i>		

Article 2 : La tarification applicable à compter du 1^{er} juin 2022 à la Maison d'enfants à caractère social « Saint-Joseph » est fixée comme suit :

Prix de journée : 174,02 €

En l'absence de nouvelle tarification au 1^{er} janvier de l'exercice 2023 et jusqu'à la signature de l'arrêté qui la fixe, le prix de journée applicable à compter du 1^{er} janvier 2023 est de 194,21 €.


Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'établissement.

Article 4 : En application de l'article R314-36 du code de l'action sociale et des familles susvisé, le tarif fixé à l'article 2 du présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Article 5 : Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au :
Grefe du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux
Cour Administrative d'Appel de Bordeaux
17 Cours de Verdun
33074 BORDEAUX CEDEX

dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Annie VIEU
Pour le Président
du Conseil départemental,
et par délégation,
la Vice-Présidente chargée
de la Protection de l'Enfance, Famille





DIRECTION ENFANCE
ET FAMILLE

Toulouse, le 07 juin 2022

Arrêté

Le Président du Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles dont notamment les articles L 314-1 et suivants, et R 314-14 et suivants ;

Vu la délibération n°281969 en date du 16 décembre 2021 par laquelle le Conseil départemental de la Haute-Garonne a fixé ses objectifs d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux pour 2022 ;

Vu les propositions budgétaires présentées par la direction de l'établissement ;

Vu la lettre recommandée relative aux modifications proposées par le Conseil départemental ;

Vu les conclusions de la procédure contradictoire de négociation budgétaire ;

Arrête

Article 1^{er} : Pour l'exercice budgétaire 2022, les recettes et les dépenses prévisionnelles sont autorisées comme suit pour :

**Centre Parental du Foyer du May,
5 RUE DU MAY
31000 TOULOUSE**

	Groupes fonctionnels	Montants	Total
Dépenses	Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	158 123,00 €	1 220 440,00 €
	Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	772 174,00 €	
	Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	290 143,00 €	
	<i>Déficit de la section d'exploitation reporté</i>		
Recettes	Groupe 1 Produits de la tarification	1 094 351,66 €	1 220 440,00 €
	Groupe 2 Autres produits relatifs à l'exploitation	56 300,00 €	
	Groupe 3 Produits financiers et non encaissables	2 000,00 €	
	<i>Excédent de la section d'exploitation reporté</i>	67 788,34 €	

Article 2 : La tarification applicable à compter du 1^{er} juin 2022 au « Centre Parental du Foyer du May » est fixée comme suit :

Prix de journée : 40,22 €

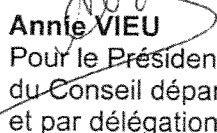
En l'absence de nouvelle tarification au 1^{er} janvier de l'exercice 2023 et jusqu'à la signature de l'arrêté qui la fixe, le prix de journée applicable à compter du 1^{er} janvier 2023 est de 39,66 €.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'établissement.

Article 4 : En application de l'article R314-36 du code de l'action sociale et des familles susvisé, le tarif fixé à l'article 2 du présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Article 5 : Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au :
Greffe du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux
Cour Administrative d'Appel de Bordeaux
17 Cours de Verdun
33074 BORDEAUX CEDEX

dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.


Annie VIEU
Pour le Président
du Conseil départemental,
et par délégation,
la Vice-Présidente chargée
de la Protection de l'Enfance, Famille

Imprimerie Départementale

Responsable de la Publication

Bertrand LOOSES

Directeur Général des Services du Département

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-
GARONNE 1, boulevard de la Marquette
31090 Toulouse cedex 9
Tél. : 05 34 33 32 31**